

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Direction Commande Publique – Ingénierie du Bâtiment
Service Marchés Publics / REAAL
Tél : 04 66 56 43 69 / 04 66 25 49 86
Ref : 2024-S-ITV-CONT-REAAL

2024 / 0372

Objet : Marché à procédure adaptée relatif à un accord-cadre à bons de commande pour les investigations télévisuelles et les contrôles préalables à la réception des réseaux d'assainissement et d'eau potable (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la Commande Publique) - autorisation de signature du marché et tout autre document y afférent

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réforme à caractère économique et financier (publiée au J.O du 12 décembre, p.19703),

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité pour la Communauté Alès Agglomération de lancer un marché relatif aux investigations télévisuelles et aux contrôles préalables à la réception des réseaux d'assainissement et d'eau potable notamment pour vérifier les canalisations à la réception de travaux sur les réseaux, conformément aux articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique,

Considérant qu'au titre du présent marché, la Communauté Alès Agglomération agit en tant qu'entité adjudicatrice,

Considérant qu'en application des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec un montant minimum annuel de 3 000 € hors taxes et avec un montant maximum annuel de 110 000 € hors taxes,

Considérant que ces services relèvent des familles de nomenclature interne 08310 : contrôle sur les réseaux d'eau potable et 08317 : contrôle sur les réseaux d'assainissement et constituent conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-5 du Code de la commande publique, un ensemble de services homogènes constituant une unité fonctionnelle,

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 24 juin 2024 sur la plateforme dématérialisée "www.achatpublic.com" et au BOAMP,

Considérant la date limite de réception des offres fixée au vendredi 19 juillet 2024 à 12h,

Considérant les critères de sélection des offres pondérés, tels que mentionnés dans le règlement de la consultation, à savoir :

Critères	Pondération
1- Valeur technique (appréciée au regard du mémoire technique fourni par le candidat et détaillant obligatoirement les sous critères)	55.0
1.1- Moyens humains spécifiquement mis en œuvre pour répondre aux besoins du présent marché avec l'organigramme, l'expérience et la qualification des intervenants, et l'attestation de l'entreprise d'indépendance des entreprises chargées des travaux	20.0 pts
1.2- Moyens matériels spécifiquement mis en œuvre pour répondre aux besoins du présent marché	12.0 pts
1.3- Méthodologie envisagée par type de prestation avec la présentation d'exemple de rapport de contrôle (ITV, test d'étanchéité, test de compactage)	15.0 pts
1.4- Gestion de la qualité, de l'hygiène et de la sécurité et dispositions prises par l'entreprise pour la protection de l'environnement : ✓ la démarche d'assurance qualité que l'entreprise envisage de mener pour cet accord-cadre. ✓ une note sommaire indiquant les principales mesures pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier (signalisation, etc.) ; ✓ les dispositions prises par l'entreprise pour la protection de l'environnement dans les conditions d'exécution du marché, avec notamment un volet nommé « dispositions préparatoires déchets » explicitant les dispositions prévues pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'évacuation des déchets de chantier.	8 pts
2- Prix (apprécié au regard du montant total HT du devis quantitatif sur commande fictive non fourni servant de comparatif des offres. L'entité adjudicatrice a préétabli un devis masqué, dont les candidats ne peuvent avoir communication. Les prix unitaires de chaque offre seront appliqués aux prestations et quantités indiquées dans le devis masqué. Le calcul de la note obtenue se fera suivant la formule : (meilleure offre de prix / prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix.	45.0

Considérant qu'au titre de l'accord-cadre, 2 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SAS MP3D représentée par M. Pierre CUILLE en qualité de directeur commercial – 276 rue André Boule – 30100 Alès,
- SAS CITEC représentée par M. Stéphan NAVARRO en qualité de président – ZAE La Garrigue – rue Verdale – 34725 Saint André de Sangonis,

Considérant que conformément à l'article R.2144-3 du Code de la commande publique, l'acheteur public a analysé l'offre avant la candidature, et de ce fait seule la candidature de l'opérateur économique classé premier a été analysée,

Considérant au titre du marché, la proposition des soumissionnaires, à savoir :

- SAS MP3D représentée par M. Pierre CUILLE en qualité de directeur commercial – 276 rue André Boule – 30100 Alès,

Valeur technique (/55)				
Moyens humains spécifiquement mis en œuvre pour répondre aux besoins du présent marché avec l'organigramme, l'expérience et la qualification des intervenants, et l'attestation de l'entreprise d'indépendance des entreprises chargées des travaux / 20	Moyens matériels spécifiquement mis en œuvre pour répondre aux besoins du présent marché / 12	Méthodologie envisagée par type de prestation avec la présentation d'exemple de rapport de contrôle (ITV, test d'étanchéité, test de compactage) / 15	Gestion de la qualité, de l'hygiène et de la sécurité et dispositions prises par l'entreprise pour la protection de l'environnement / 8	Note totale VT (/ 55)
20 / 20	9 / 12	7,5 / 15	6 / 8	42,5 / 55
Prix (/45)				
Montant total HT du détail quantitatif estimatif sur commande fictive non fournie servant de comparatif des offres (€) / 45				
56 340,00 € 44,61 / 45				
Note totale : 87,11 / 100			Classement : 2ème	

- SAS CITEC représentée par M. Stéphan NAVARRO en qualité de Président – ZAE La Garrigue – rue Verdale – 34725 Saint André de Sangonis,

Valeur technique (/55)				
Moyens humains spécifiquement mis en œuvre pour répondre aux besoins du présent marché avec l'organigramme, l'expérience et la qualification des intervenants, et l'attestation de l'entreprise d'indépendance des entreprises chargées des travaux / 20	Moyens matériels spécifiquement mis en œuvre pour répondre aux besoins du présent marché / 12	Méthodologie envisagée par type de prestation avec la présentation d'exemple de rapport de contrôle (ITV, test d'étanchéité, test de compactage) / 15	Gestion de la qualité, de l'hygiène et de la sécurité et dispositions prises par l'entreprise pour la protection de l'environnement / 8	Note totale VT (/ 55)
15 / 20	12 / 12	15 / 15	8 / 8	50 / 55
Prix (/45)				
Montant total HT du Détail Quantitatif Estimatif sur commande fictive non fourni servant de comparatif des offres (€) / 45				
55 855,00 € 45 / 45				
Note totale : 95 / 100			Classement : 1er	

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le 14/08/2024

ID : 030-200066918-20240814-2024_0372D-AR



Considérant qu'au regard des critères de sélection des offres susvisées, la proposition de la SAS CITEC représentée par M. Stéphan NAVARRO en qualité de président – ZAE La Garrigue – rue Verdale – 34725 Saint André de Sangonis, constitue l'offre économiquement la plus avantageuse,

Considérant qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature, l'acheteur public a admis la candidature de la SAS CITEC au titre du présent marché,

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le 14/08/2024

ID : 030-200066918-20240814-2024_0372D-AR



ARTICLE 1 :

Est retenue au titre du marché relatif à un accord-cadre à bons de commande pour les investigations télévisuelles et les contrôles préalables à la réception des réseaux d'assainissement et d'eau potable, la SAS CITEC représentée par M. Stéphan NAVARRO en qualité de président – ZAE La Garrigue – rue Verdale – 34725 Saint André de Sangonis pour un montant total du détail quantitatif estimatif sur commande fictive servant de comparatif des offres de 55 855 € HT (cinquante-cinq mille huit cent cinquante-cinq euros hors taxes), soit 67 026 € TTC (soixante-sept mille vingt-six euros toutes taxes comprises).

L'accord-cadre est conclu avec un montant minimum annuel de 3 000 € HT (trois mille euros hors taxes) et avec un montant maximum annuel de 110 000 € HT (cent dix mille euros hors taxes).

ARTICLE 2 :

La durée initiale du marché est d'un an à compter de la date de notification du premier bon de commande. Le marché est reconductible de façon expresse trois fois par périodes d'un an. La durée maximale, toutes périodes confondues, est de quatre ans.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 14 AOUT 2024

Le président

Christophe RIVENQ

